

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON
Gestionnaire de dossiers – Développement territorial
faivre.picon.fanny@pasdecals.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Vos réf : Votre courrier du 24 février 2022

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20220228_76133

*Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse –
Modification*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé, pour avis, les documents concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle Territorial de Longuenesse.

La procédure vise la réalisation d'un projet d'aménagement pour la création de logements et d'une maison de santé sur la commune de Wizernes nécessitant :


- la modification d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- la suppression du Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG).

Il convient de rappeler que l'aménagement du site 1 ne doit pas créer de nouveaux accès sur la Route Départementale (RD) 928, les voies communales existantes rejoignant le giratoire sur ladite RD devant être utilisées.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le
23/03/2022
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et
développement territorial